



**Aix en Provence**


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.620**

Séance publique du

18 novembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131118-35357- DE-1-1_0
Date de signature : 21/11/13
Date de réception : jeudi 21 novembre 2013
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTERE EXECUTOIRE:</b> - ACTE SIGNED ✓ - COMPTE RENDU AFFICHE ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTROLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU  
DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LES  
MATIERES ENUMEREES A L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES  
TERRITORIALES - INFORMATION DU CONSEIL**

Le 18/11/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/11/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Odile BONTHOUX à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jean CHORRO à Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Martine FENESTRAZ à M. Gerard DELOCHE, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI

**Excusés sans pouvoir :**

M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, M. Helliot BRAMI, Mme Michèle JONES, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services

Direction des Assemblées et Commissions

MLJ 9318

**RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18/11/13****RAPPORTEUR** : Mme Maryse JOISSAINS MASINI**Nomenclature** : 5.2 Fonctionnement des assemblées**Politique Publique** : 02-VIE INSTITUTIONNELLE**OBJET** : INFORMATION DU CONSEIL - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LES MATIERES ENUMEREES A L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - INFORMATION DU CONSEIL

Mes chers Collègues,

Je porte à votre connaissance la liste des actes accomplis dans le cadre des délégations permanentes accordées au Maire par le Conseil Municipal (article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) et des autorisations de signatures accordées aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux (Article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) par délibération 2009.0688 du 26 juillet 2009.

**En matière d'autorisation d'ester en justice :**

D.2013-560 : DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À LA SOCIÉTÉ SFR - URBANISME - RECOURS EN ANNULATION CONTRE L'ARRÊTÉ DU 6 AOÛT 2013 PORTANT REFUS DE DÉCLARATION PRÉALABLE - 1100 RUE JEAN RENÉ GUILBERT GAUTHIER DE LA LAUZIÈRE - TA 13/368

D.2013-561 : DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT AUX FAMILLES GIGEL VERDE, ALBERT CINCA, GELU MARIN ET AUTRES - OCCUPATION SANS DROIT NI TITRE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE PR0011 SISE CHEMIN DES FLÂNEURS À AIX-EN-PROVENCE - RÉFÉRÉ-EXPULSION AVEC DEMANDE DU CONCOURS DE LA FORCE PUBLIQUE - TGI 13/349

D.2013-562 : DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À MADAME NADINE OLMO-RESSOURCES HUMAINES- RÉFÉRÉ EXPERTISE MÉDICALE - DÉFAUT DE CONSOLIDATION DE SON ÉTAT SUITE 1ER ACCIDENT DE TRAVAIL DU 15/07/1998 - REQUÊTE EN RÉCUSATION D'EXPERT MÉDICAL DÉSIGNÉ PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF PAR ORDONNANCE DU 28 AOÛT 2013 - CAA 13/357

D.2013-563 : DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À MME MADELEINE TARDIEU ÉPOUSE COSTANTINI- REQUÊTE EN INDEMNISATION DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE SUITE À SA CHUTE AVENUE PAUL ALEXIS - TA 13/367

D.2013-564 : DÉFENSE DE LA VILLE L'OPPOSANT À MONSIEUR LE PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE - DÉFÉRÉ PRÉFECTORAL CONTRE PERMIS DE CONSTRUIRE TACITE N°13J00140 DU 30 JUIN 2013 DÉLIVRÉ À M. SYDNEY DUBOIS - TA 13/374

D.2013-565 : DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À LA SOCIÉTÉ SFR - URBANISME - RÉFÉRÉ-SUSPENSION CONTRE L'ARRÊTÉ DU 06 AOÛT 2013 PORTANT REFUS DE DÉCLARATION PRÉALABLE - 1100 RUE JEAN RENÉ GUILIBERT GAUTHIER DE LA LAUZIÈRE - TA 13/382

D.2013-566 : DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À MONSIEUR LE PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE - RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR CONTRE PERMIS DE CONSTRUIRE TACITE N°13J00140 DU 30 JUIN 2013, PÉTITIONNAIRE M. SYDNEY DUBOIS - TA 13/381

D.2013-567 : DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À MONSIEUR LE PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE - ANNULATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE DU 12 MARS 2013 ACCORDÉ À LA SCI ROQUEFAVOUR - TA 13/348

D.2013-568 : DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À LA SCI L'HARMAS ET M. ET MME HERBAUD - APPEL - DEMANDE ANNULATION DU JUGEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE DU 4 JUILLET 2013 - CAA 13/385

D.2013-569 : DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À LA SOCIÉTÉ FREE MOBILE - URBANISME - RÉFÉRÉ-SUSPENSION CONTRE L'ARRÊTÉ DU 16 AOÛT 2013 PORTANT REFUS DE DÉCLARATION PRÉALABLE - 1 RUE ANDRÉ CHÉNIER - TA 13/383

D.2013-570 : DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À LA SCI PEARL - APPEL DU JUGEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF N°1206799 DU 27 JUIN 2013 - ARRÊTÉ DE REFUS DU PERMIS DE CONSTRUIRE N°12J0286 DU 17 AOÛT 2012

D.2013-571 : DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À MME KARINE ROMEU (INFRACTION PÉNALE D'URBANISME - APPEL DE LA DÉCISION DU 3 SEPTEMBRE 2013

D.2013-572 : DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À M. STÉPHANE PONTHEU - URBANISME - ANNULATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE DU 16 JUILLET 2013 ACCORDÉ À M. PHILIPPE ANGOTTI - 220 CHEMIN DU PUY DU ROY

D.2013-573 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BIENS COMMUNAUX ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET L'ASSOCIATION « AIX ATHLE PROVENCE »

D.2013-574 : DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À MME MADELEINE TARDIEU ÉPOUSE COSTANTINI - REQUÊTE EN INDEMNISATION DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE SUITE À SA CHUTE AVENUE PAUL ALEXIS

D.2013-575 : CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE DANS L'INSTANCE MINISTÈRE PUBLIC C/ M. VAN SI N'GUYEN ET M. SÉBASTIEN MAZZUCHELLI (INFRACTION AU CODE DE L'URBANISME) - APPEL DU PARQUET

D.2013-576 : DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À M. FALEH NACEUR - RESSOURCES HUMAINES - RÉFÉRÉ EXPERTISE MÉDICALE - NON IMPUTABILITÉ AU SERVICE DE SON ACCIDENT DU 9 AOÛT 2012

### **En matière D'emprunt :**

### **En matière de création de régie :**

### **En matière de conclusion et de révision du louage de choses :**

D.2013-558 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BIENS COMMUNAUX ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET L'ASSOCIATION 'PAYS D'AIX BASKET ASPTT'

**En matière de délivrance et de reprise des Concessions dans les Cimetières :**

Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE** acte du présent rapport

**2013.620 - INFORMATION DU CONSEIL - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LES MATIERES ENUMEREES A L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - INFORMATION DU CONSEIL**

**Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**